

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

FÉVRIER
2017

CHEMINOTS

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°2 - février 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



LA SÉCURITÉ SOCIALE : UN TRÉSOR DE SOLIDARITÉ À DÉFENDRE

DOSSIER P. 4



ÉDITO

« L'histoire est à nous
et ce sont les Peuples
qui la font »

P. 3



SÉCURITÉ SOCIALE :

Interview
J.-F. Tamellini
P. 7



CHEMINOTS

L'unité
P. 9

Paiement de la prime syndicale 2016

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1^{er} juillet 2017 !**

La prime syndicale 2016 sera réglée avant le 30 septembre 2017 et s'élève à 90 € maximum.

La fin des duplicatas !

Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci : contactez votre délégué ;

- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspcod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

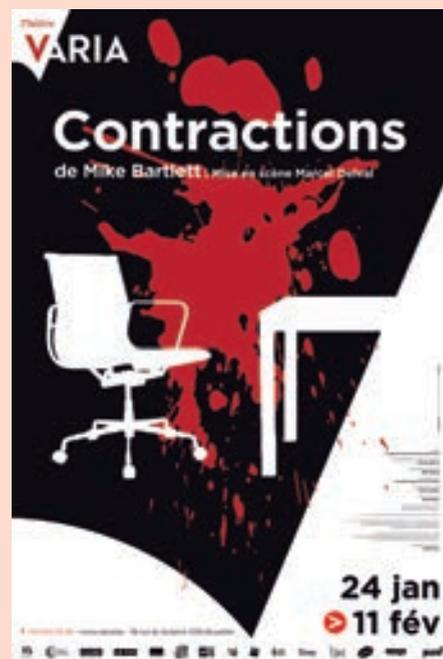
Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2016 !



Entre le marteau et l'enclume

Du 24 janvier au 11 février, le Grand Varia accueille le spectacle Contractions de Mike Bartlett mis en scène par Marcel Delval. Ce spectacle est soutenu par la FGTB et Acteurs des Temps Présents.

Ce spectacle qui aborde la question de l'oppression de l'employeur sur l'employé en temps de crise, s'adresse aux travailleurs et aux militants d'hier et d'aujourd'hui. Il interroge nos limites et notre (in)dépendance face au monde du travail.



« L'histoire est à nous et ce sont les Peuples qui la font » (Salvador Allende)

Le début de l'année 2017 n'est pas différent de 2016. Toujours les mêmes informations, toujours les mêmes politiques de remise en cause de notre modèle social, toujours les mêmes déclarations politiques qui privilégient les coups bas et les slogans aux arguments de fond et au débat d'idées.

La CGSP cependant a fait le pari de réagir, de reconstruire un rapport de force pour lutter contre ce gouvernement ! Depuis fin décembre, dans toutes les Régionales CGSP du pays, sont organisés des Comités élargis afin d'alerter sur les mesures à l'agenda de ce gouvernement, afin de discuter ensemble des meilleurs moyens de réagir.

Ces rencontres doivent être le point de départ d'un regain de l'action. Il appartient à la CGSP, compte tenu des valeurs qui sont les siennes, de lancer le mouvement afin de le faire grandir, d'y rallier l'ensemble de la FGTB et des forces réellement progressistes de ce pays.

L'écrivain français Paul Nizan disait que « *Le faux courage attend les grandes occasions... Le courage véritable consiste chaque jour à vaincre les petits ennemis* ». Nous ne voulons pas être faussement courageux. Ce gouvernement, par les mesures qu'il prend, au quotidien, façonne un projet de société qui est à l'opposé du nôtre, de celui que nos combats ont conquis. Chaque jour, il renforce l'individualisme, détruit un peu plus la sécurité sociale et les services publics, favorise les intérêts financiers, attise la haine et le rejet...

Attendre **la** grande occasion, si ce n'est pas un moyen de justifier son inaction, c'est prendre le risque de s'opposer quand il sera trop tard, quand il n'y aura plus rien à défendre... Cela n'est pas envisageable !

Bien au contraire, il nous faut porter le fer contre toutes les mesures prises, sans céder au discours dominant qui voudrait nous faire succomber au fatalisme, nous faire croire qu'il n'y a pas d'alternatives possibles.

Nous sommes nombreux au sein de la FGTB à dire que nous sommes face au pire Gouvernement de l'après-guerre. Le dire c'est bien mais en tirer toutes les conséquences serait mieux. Il faut être cohérent et agir en conséquence ! Plutôt que de perdre de l'énergie et du temps sur des questions de personnes et de structures, il faut remettre en avant nos Valeurs, nos Principes, nous serrer les coudes et nous battre ensemble.

Nous savons, et c'est peut-être l'une de nos seules certitudes, que la société n'est rien d'autre que le résultat du rapport de force qui s'exprime en son sein **à un moment donné**. Que rien n'est immuable, que tout peut changer. Mais pour cela il faut prendre conscience de la force que nous représentons, de l'importance de notre projet de société et de la responsabilité qui est la nôtre dans sa défense.

Il nous faut agir pour pouvoir toujours affronter notre reflet dans le miroir, ou dans les yeux d'un enfant !

Agir pour ne pas, qu'un jour, nos enfants comprennent et nous reprochent d'avoir, par notre passivité, collaboré à la destruction des solidarités et laisser croire que la résignation peut être une solution face à la haine, à la bêtise et aux égoïsmes !

Agir enfin, car nous sommes animés d'un idéal, nous sommes porteurs d'un projet de société qu'il nous faut défendre coûte que coûte, pour que nos enfants, forts de l'exemple que nous leur donnerons de notre engagement, puissent eux aussi poursuivre le développement de l'État social de services publics.

Voilà la responsabilité qui est la nôtre aujourd'hui et la raison pour laquelle nous ne baisserons jamais les bras !

Voilà pourquoi nous avons voulu mettre en exergue la déclaration du Camarade Salvador Allende et rappeler en ce début d'année que « *l'Histoire est à nous et (que) ce sont les Peuples qui la font* » !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

LA SÉCURITÉ SOCIALE : UN TRÉSOR DE SOLIDARITÉ À DÉFENDRE

On dit souvent que notre Sécurité sociale est la cathédrale du mouvement ouvrier ! Mais ce joyau est aujourd'hui à la merci de pillards et d'iconoclastes qui veulent la mettre à bas. Rappelons ici l'origine, les fondements et les principes de la Sécurité sociale !

La sécurité sociale est un système d'assurance sociale dont le but est de compléter ou de remplacer le revenu professionnel du travailleur en vue de le préserver des conséquences des principaux risques sociaux. Si nous venons d'en fêter les 70 ans, la Sécu a déjà une bien plus longue histoire liée à celles de l'industrialisation et du développement du mouvement ouvrier.¹

Elle a été mise en place par la loi du 28 décembre 1944 après des discussions pendant la Résistance entre des représentants des syndicats, du patronat et du gouvernement.

Le **Pacte social** est né et en échange de la paix sociale, il admet le principe de la participation des travailleurs à l'économie et celui de la concertation sociale. Ainsi, la Sécu deviendra obligatoire et sera gérée paritairement par les travailleurs et le patronat, et ensuite en tripartite avec le gouvernement.

Concrètement, la sécurité sociale assure au moins deux fonctions :

- en cas de perte de salaire (chômage, pension, incapacité de travail), elle verse au travailleur un **revenu de remplacement** ;
- en cas de maladie mais aussi face à l'augmentation de certaines dépenses (éducation des enfants), elle assure des **revenus complémentaires**.

Un principe fondamental : la solidarité

Cela paraît évident aujourd'hui mais ce système est le résultat de nombreuses luttes et une des plus grandes conquêtes du mouvement ouvrier. En effet, sans elle, nous devrions, comme par le passé, travailler toute l'année et craindre comme la peste la maladie, la vieillesse, l'accident de travail, la perte de son emploi !

On parle dès lors d'assurance sociale parce qu'il s'agit bien d'une assurance (on cotise pour couvrir les risques) mais qui diffère des assurances privées parce qu'elle est basée sur la solidarité. En effet, dans une assurance privée, la prime est calculée en fonction du risque et ce dernier n'est pas nécessairement couvert s'il est trop grand. Tandis qu'avec la Sécu, les cotisations se font en fonction des revenus de chaque travailleur. Plus encore, on ne cotise pas pour soi, il y a des transferts entre toutes les catégories sociales.

Ainsi, la Sécu redistribue les revenus au sein de toute la société et assure donc une double solidarité. La première est dite horizontale car les actifs paient pour les « inactifs » (chômeurs, pensionnés), les bien-portants pour les malades, les familles sans enfants pour celles qui en ont, etc.

La seconde est verticale car chacun contribue à hauteur de sa rémunération tandis que les prestations sont plafonnées.

L'objectif principal de la sécurité sociale est ainsi atteint : elle permet de résorber significativement la pauvreté et les risques d'y retomber. Sans la Sécu, le taux de pauvreté serait en Belgique de près de 50 %. C'est énorme ! La Sécurité sociale est un mécanisme indispensable sur la voie du Progrès social.

Précisions sur les cotisations : le salaire socialisé

C'est l'employeur qui effectue le versement des cotisations salariales à l'Office national de sécurité sociale (ONSS) qui les répartit ensuite aux différentes branches de la Sécu². Depuis que la Sécu est obligatoire, les cotisations sont versées directement à partir du salaire brut du travailleur. Que ce soit la cotisation du travailleur salarié (13,07 %) ou celle versée par l'employeur (24,77 %), il s'agit bien du même salaire qui est dû au travailleur pour la prestation accomplie. On appelle cela le *salaire socialisé*, c.-à-d. le salaire qui revient à l'ensemble des travailleurs qui en ont besoin et qui est versé dans un pot commun appelé la sécurité sociale. Bref, les cotisations sociales sont une part de **notre salaire** que nous décidons de mettre en commun.

Il est donc malhonnête de parler de « charges patronales » ! La part socialisée de notre rémunération (les cotisations) alimente la solidarité en termes de santé, de pension, d'allocations de chômage, etc.

Le patronat parle de « charges » car il souhaite combattre les solidarités financées par les cotisations.

Le problème fondamental de la sécurité sociale aujourd'hui est le manque structurel de financement dû essentiellement aux politiques de « réductions de charges » généreusement et sans contreparties accordées au patronat en vue de favoriser la compétitivité des entreprises...

Pour combler ce manque de financement, il a fallu recourir à des financements alternatifs mais ceux-ci sont loin de suffire et changent le rapport de force. En effet, lorsque la sécurité sociale est financée exclusivement par le salaire, les travailleurs ont, de droit, leur mot à dire, la sécu leur « appartient ». Il en va tout autrement lorsque le financement est assuré au travers de la fiscalité !

Aujourd'hui, de manière criminelle, le gouvernement s'apprête à ne plus assurer sa dotation d'équilibre au budget de la sécurité sociale...

Les bases fondamentales de la Sécu

Dès le début, les objectifs de la sécurité sociale ont donc été de garantir aux travailleurs un revenu face aux risques sociaux.

Grâce à la combinaison du principe d'assurance (un niveau d'allocations en fonction des cotisations versées et donc proportionnelles aux salaires) et du principe de solidarité, la Sécu rencontre un objectif d'égalité (à chacun selon ses besoins), d'efficacité (la mise en commun des cotisations permet de couvrir mieux et beaucoup plus de risques) mais aussi de cohésion sociale, c'est-à-dire permet à une société d'assurer le bien-être de tous ses membres.

On y pense trop peu mais il s'agit là d'un système révolutionnaire. En effet, l'organisation de la redistribution par la sécurité sociale permet de concrétiser, de rendre effectif, l'ensemble des droits sociaux que reconnaît notre Constitution à la suite des Droits de l'Homme. C'est concrètement que la protection sociale réalise le droit au travail, le droit à la santé, le droit à vivre dignement, le droit au repos et au loisir, le droit à la sécurité matérielle, le droit à un minimum de moyens d'existence, le droit à un travail décent, etc.

La Sécu affirme haut et fort que l'Homme n'est pas une marchandise !

À qui profite le crime ?

Depuis plusieurs décennies, le financement et le fonctionnement de la sécurité sociale sont mis à mal. Pour justifier ce détricotage, certains évoquent la nécessaire réduction des dépenses publiques, la compétitivité des entreprises ou la création d'emploi.

Pourtant, dans notre quotidien nous constatons que l'austérité n'améliore par la situation (au contraire) et que les cadeaux faits aux entreprises servent non pas à la création d'emplois ou à l'investissement, mais bien à augmenter, encore et toujours, le profit des actionnaires !

Alors, il nous faut nous poser la question de savoir pourquoi un tel acharnement contre la sécurité sociale ?

Tout simplement parce que les milliards d'euros qui sont mis en commun par les travailleurs servent, **immédiatement**, à payer les pensions, les allocations de chômage... Par le mécanisme mis en place au travers de la sécurité sociale, des montants importants échappent aux assurances privées, à la sphère financière, à l'accumulation capitaliste.

Au travers de la sécurité sociale (mais il en va de même avec l'organisation des services publics) nous protégeons une part importante de la richesse produite (de la richesse que nous produisons) des intérêts privés et égoïstes, de la finance !

Remettre en cause la sécu c'est, tout simplement, vouloir favoriser les assurances individuelles. Au travers des « réformes », le gouvernement entend offrir au privé les 100 milliards d'euros du budget de la Sécu. L'exemple le plus flagrant est la remise en cause de la pension légale pour favoriser la création d'un deuxième pilier de pension !



Pas touche à la Sécu !

Depuis une trentaine d'années, les dépenses de sécurité sociale sont mises sous pression. La part des recettes dans le PIB a connu une forte croissance entre 1970 et 1984, passant de 12,2 % à 20,3 %. Elle a ensuite baissé pour atteindre 17,4 % en 1990. Depuis 2004, elle augmente de nouveau pour atteindre 22,2 % en 2014. C'est considérable ! Mais la tendance diminue à nouveau.

Ainsi que le rappelait un récent congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP, « il faut constater que, dès le milieu des années septante, la croissance réelle de la couverture sociale ralentit. Dès cette époque s'amorce un changement de conception du rôle de la protection sociale. On passe d'une logique de besoins (les recettes sont adaptées aux dépenses) à une logique de moyens (les dépenses et prestations sont adaptées aux moyens). Le financement de la sécurité sociale se fait au travers d'*enveloppes fermées* à l'intérieur desquelles se réalisent des arbitrages.

Ces transformations sont légitimées dans le discours néolibéral dominant par des représentations qui véhiculent une vision réductrice et tronquée de la protection sociale en procédant à une redéfinition implicite de ses objectifs. La Sécu est de plus en plus considérée comme une simple béquille sociale du libéralisme et non plus comme l'organisation collective de la solidarité. »

Avant la Sécurité sociale, en cas de perte de revenus, il fallait s'en remettre à la charité, il fallait mendier ou dépendre de quelqu'un d'autre. Grâce à la solidarité qui s'exprime au travers de la mise en commun d'une partie de notre salaire (car les cotisations sociales sont **notre** salaire), nous garantissons notre indépendance et notre émancipation et nous nous protégeons mutuellement. Ensemble on est plus fort !

1. Pour une histoire de la Sécurité sociale, voir <https://www.socialsecurity.be>

2. FAMIFED, l'ONEM, l'ONP, l'INAMI, FEDRIS (ex-FAT et FMP) et l'ONVA.

J.-F. Tamellini :

« La Sécu n'est pas une variable d'ajustement budgétaire »

Tribune a rencontré le Cde Jean-François Tamellini, Secrétaire fédéral de la FGTB, en charge des négociations qui viennent de se terminer sur le projet d'accord interprofessionnel.

Quelles sont les attaques que subit actuellement la sécurité sociale ?

La Ministre des Affaires sociales, Maggie de Block, a déposé un projet de loi remettant en cause le financement de la Sécurité sociale et mettant clairement en péril sa pérennité.

Pour rappel, à côté des cotisations sociales et du financement alternatif, la sécurité sociale est financée par ce qu'on appelle la dotation d'équilibre ainsi que par la dotation classique de l'État. Et ce sont ces éléments essentiels à l'équilibre de la Sécurité sociale que la Ministre veut fragiliser.

Ainsi, le projet évoque clairement comme objectif « *la contribution de la sécurité sociale dans la réalisation des objectifs budgétaires tels que déterminés dans le Pacte de Stabilité* ». Le projet spécifie également que ce mécanisme de correction permettra de faire respecter la « *neutralité budgétaire des accords sociaux conclus entre partenaires sociaux* ». Deux exemples pour illustrer les conséquences de ce dernier point : concernant le récent projet d'AIP, si les mesures liées aux prépensions ont un coût, elles pourraient être compensées par une diminution des prestations de Sécu. Autre exemple : le gouvernement a défini une enveloppe fermée pour la reconnaissance de la pénibilité, qui on le sait, sera trop faible. Si nous souhaitons obtenir davantage, il faudrait compenser en diminuant les prestations de sécurité sociale.

La sécurité sociale devient donc une variable d'ajustement budgétaire, rien de plus !

Quelles seront les principales conséquences de ces attaques ?

Ces nouvelles mesures mettraient à mal le financement de la sécurité sociale et

en casseraient le caractère assurantiel. La Sécu a été conçue comme une assurance permettant aux travailleurs de faire face aux aléas de la vie et de leur garantir une protection sociale suffisante pour vivre dignement.

Par ailleurs, la Sécu, en tant qu'instrument de redistribution des richesses, a toujours permis de lutter contre les inégalités et de réduire la pauvreté. À l'instar des services publics.

Ceux qui auront les moyens pourront continuer à se soigner et vivre dignement. Tant pis pour les autres !

Comment le gouvernement justifie-t-il ces mesures ?

L'objectif avoué du gouvernement vise à consacrer la compétitivité des entreprises avant tout.

Ils ne considèrent dès lors la sécurité sociale, financée par ce qu'ils appellent des « charges sociales », que comme un frein à l'emploi.

Le gouvernement vise donc à casser l'un des piliers de notre modèle social pour en privatiser des pans entiers. Ce projet de loi, comme l'a démontré Pascale Vielle lors de son audition au Parlement le 13 janvier dernier, a en fait un objectif de gouvernance et non pas de refinancement. Les logiques budgétaires prendraient le pas sur les objectifs de réponses essentielles aux besoins des assurés sociaux. Les arbitrages politiques se substitueraient à la gestion paritaire entre interlocuteurs sociaux basés sur les réalités de terrain. Et on assisterait donc à une rupture totale du modèle solidaire tel que nous l'avons construit vers un modèle libéral anglo-saxon, avec toutes les dérives que cela comporte...

Qui profite de ces remises en cause de la sécurité sociale ?

Globalement, et ils ne s'en cachent pas, les représentants des employeurs se réjouissent des réformes proposées par le gouvernement en la matière. Les compagnies d'assurances privées et autres fonds



J.-F. Tamellini

de pensions observent attentivement également les réformes. Mais si on pousse l'analyse plus en profondeur, il apparaît clairement que la N-VA poursuit son processus de fragilisation de l'État fédéral, en s'attaquant à ce qui reste de l'un des derniers ciments de la solidarité au sein de ce pays. Avec le consentement du MR...

N'y a-t-il pas d'autres choix que de rogner sur les dépenses sociales ?

Lorsqu'on analyse les budgets de la sécurité sociale, on se rend compte que le problème ne vient pas des dépenses, mais bien des recettes. Autrement dit, ce sont les réductions de cotisations sociales non liées à la création d'emplois et les décisions prises par ce gouvernement, notamment le tax-shift, qui vident les caisses de la Sécu !

La FGTB a démontré que l'intégralité des dividendes versés par les entreprises privées à leurs actionnaires est financée par les réductions de cotisations sociales et autres cadeaux octroyés aux (grandes) entreprises. Autrement dit, les réductions de cotisations sociales ne servent pas à créer de l'emploi mais à récompenser les actionnaires.

Il convient donc de réalimenter les caisses de sécurité sociale en récréant de l'emploi de qualité. Via notamment la réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire et maintien du salaire, mais aussi en conditionnant les réductions de cotisations sociales à la création d'emplois de qualité. Il apparaît par ailleurs indispensable, afin de soulager la pression sur les travailleurs, de creuser d'autres sources de financement liées au capital. Pour rappel, l'Inspection Spéciale des Impôts (ISI) a récemment introduit un recours visant à la récupération d'un préjudice de 36 milliards € dans le dossier de la Déclaration libératoire unique (DLU) qui permettrait aux fraudeurs fiscaux de régulariser leurs capitaux en Belgique.

Cinquante milliards d'austérité en cinq ans, pour quels résultats ?

Aujourd'hui, au nom de l'austérité, nos gouvernements nous imposent des sacrifices immenses ! Tant nos salaires que notre protection sociale sont l'objet des tirs nourris des politiques belges et européennes. Au nom de quoi ? Dans quel but ? Tant de souffrances et tant de malheurs encore promis annoncent-ils des jours meilleurs ?

Rien n'est moins sûr ! Cet article se base sur l'étude que la Plateforme ACiDe a de publiée et qui a été reprise partiellement dans le journal *L'Echo* le 30 novembre dernier.

La plateforme d'audit citoyen de la dette publique en Belgique (ACiDe), dont l'Interrégionale wallonne de la CGSP est membre, a été créée le 19 février 2013. Elle vise non seulement à analyser de manière critique la politique d'emprunt menée par les autorités mais également à nous sensibiliser aux choix politiques que cela représente et aux conséquences sur les populations qu'ils engagent.

Depuis le début de l'année 2012, dans le but affiché d'assainir les finances publiques, de réduire la dette, et de retrouver la croissance, les deux gouvernements belges successifs ont mis en œuvre des programmes d'austérité pour plus de 50 milliards d'euros, et au minimum 10 milliards supplémentaires sont déjà programmés pour les deux années à venir...

De 2012 à 2014, le gouvernement Di Rupo a mis en œuvre des programmes d'austérité pour 29,4 milliards d'euros sur 3 ans, dont la moitié a consisté à couper dans les dépenses publiques. C'est encore pire avec le gouvernement Michel entré en fonction en octobre 2014 !

À chaque trimestre, de nouvelles mesures d'économies imposent aux citoyen(ne)s de se serrer encore un peu plus la ceinture. Une histoire sans fin : fin août 2016, le gouvernement annonçait que la Belgique allait encore devoir trouver 7,8 milliards d'ici 2018...

L'heure du bilan

1. Augmentation de la dette

Grâce aux mesures d'austérité, la dette publique belge allait se résorber progressivement. Ce n'est pas vraiment ce qui s'est passé ! Elle a augmenté de 7 pp pour atteindre 106 % fin 2015. Oups... Au premier trimestre 2016, elle s'élevait à 109,2 % du PIB !

2. Non-respect des trajectoires budgétaires

D'années en années, l'équilibre budgétaire est reporté. Au cours de l'année 2016, le gouvernement Michel a décidé de maintenir l'objectif d'équilibre en 2018, mais il apparaît de plus en plus évident que cela sera impossible.

3. Souffrances populaires en augmentation

Selon les affirmations répétées *ad nauseam*, toutes les mesures prises ces dernières années devaient être globalement indolores pour les citoyens.

Soyons sérieux, quasiment toutes les catégories sociales ont été impactées (travailleurs, chômeurs, femmes, jeunes, étudiants, fonctionnaires, indépendants, retraités, malades, handicapés...).

En 2015, la Belgique a connu sa plus forte hausse du taux de pauvreté sur les 10 dernières années, touchant particulièrement les jeunes, les femmes, les sans-emploi et les familles monoparentales. Par exemple, le taux de pauvreté chez les jeunes (16-24 ans) est passé de 15 % en 2010 à plus de 20 % en 2015.

Près de 30 000 personnes ont été exclues du chômage rien que sur l'année 2015. Les CPAS sont au bord de l'implosion. De nombreux services de proximité et à la personne (accueil de l'enfance, enseignement, sports, culture, travaux publics, politique des personnes âgées...) ont été rabetés ou remis en cause. La liste pourrait continuer encore longtemps.

Pourquoi cette obstination dans l'erreur ?

Tout citoyen(ne) est en droit de se demander pourquoi, alors que plusieurs études et les chiffres d'Eurostat montrent que les mesures d'austérité sont inefficaces, nos gouvernements persistent et signent dans cette orientation.

Une partie de la réponse se trouve sans doute dans le fait que cette orientation n'est pas nuisible pour tout le monde. Prenons quelques chiffres : les profits nets engrangés par les sociétés belges cotées en Bourse en 2015 se sont élevés à 18,3 milliards d'euros, soit une progression de 32,7 % par rapport à l'année précédente ; les 20 entreprises de l'indice Bel 20 ont distribué 11,1 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2014, soit 11,4 % de plus qu'en 2013 ; etc.

Il apparaît donc clairement que ce n'est pas la crise pour tout le monde : les détenteurs de capitaux, les créanciers de la dette, les grandes banques et les multinationales se portent très bien.

Des alternatives existent

Diminuer les dépenses publiques ou détruire les droits sociaux ne permet pas de réduire le déficit budgétaire ou la dette publique. Pire, en période de ralentissement économique, cela produit exactement l'effet inverse !

Pourtant, des solutions crédibles existent, comme refinancer la dette via une intervention de la BCE, ou via l'utilisation d'une banque publique ; diminuer la dette en faisant contribuer les détenteurs de capitaux ou encore remettre en cause le paiement des dettes illégales et illégitimes.

Tout ceci devra également se combiner avec une réelle harmonisation fiscale de l'impôt des sociétés au niveau européen, une lutte sans merci contre la grande fraude fiscale, ou encore une réduction collective du temps de travail.

Vous trouverez une version complète de cet article sur le site d'ACiDe : <http://www.auditcitoyen.bel>

La semaine de 4 jours à Bruxelles : un véritable projet de société !

Le partage des emplois par la réduction généralisée du temps de travail est un véritable projet de société que notre organisation syndicale promeut de longue date et qu'il est temps de développer pour sortir du désastre social dans lequel nous précipitent chaque jour davantage les vieilles recettes néolibérales et les politiques d'austérité.

Ce projet de société est une réponse pertinente à l'évolution du monde du travail, au chômage de masse et à l'aggravation des inégalités sociales. À Bruxelles, des projets sont à l'étude et des expériences pilotes devraient bientôt être lancées.

« Le monde a changé, il faut s'adapter aux nouvelles réalités économiques et aux tendances du monde du travail », entend-on souvent pour exiger plus de flexibilité et l'abandon d'acquis sociaux. Le slogan au bon sens trompeur « Il faut travailler plus pour gagner plus » a contaminé les esprits. Une cure de désintoxication s'impose ! Pour les hommes et les femmes de gauche, le temps est venu de porter l'alternative qui nous mènera vers une répartition plus équitable des richesses. Et cette nouvelle répartition doit porter sur la fiscalité et sur le temps de travail !

Les temps changent, oui... Raison de plus !

Depuis les années 80, on a assisté à une financiarisation progressive de l'économie. Jusqu'alors, le contrat social organisait une redistribution plus ou moins équitable des gains de productivité entre les travailleurs, les actionnaires, la recherche-développement et les investissements. Les actionnaires ont exigé toujours plus de rendement. Et en trois décennies, c'est quelque 30 % des bénéfices de la croissance qui ont glissé de la poche des travailleurs vers le portefeuille déjà bien dodu des actionnaires. Les gains constants de productivité engendrés par la mécanisation et les nouvelles technologies tuent l'emploi. Alors que

nous produisons cinq fois plus qu'il y a trente ans, cette production nécessite de moins en moins d'heures de travail. Dans ce contexte, c'est une croissance sans emploi qui s'impose et le chômage de masse s'accroît inexorablement.

C'est la situation que nous connaissons et qui est le résultat de politiques néolibérales et sociales-démocrates assujetties à la sphère financière et aux multinationales. Or, il n'est à cela rien d'inéluctable. C'est le rôle même de la politique que d'apporter des solutions adaptées aux évolutions de la société en faveur du plus grand nombre et non des seuls nantis.

Le partage du temps de travail est un objectif historique de la gauche, mais c'est aussi l'approche la plus juste, la plus efficace et la moins coûteuse pour lutter contre le chômage.

Tout le monde y gagne !

Selon les estimations, une diminution généralisée du temps de travail de 38 à 32 heures par semaine pourrait créer entre 300 000 et 500 000 emplois¹. S'ensuivrait une dynamique vertueuse par laquelle le chômage régressera, générant des économies importantes pour la sécurité sociale et des rentrées pour l'État sous la forme de cotisations sociales des travailleurs et des employeurs. Grâce à ces économies et recettes nouvelles, la réduction du temps de travail pourrait être soutenue sur le plan budgétaire. Les travailleurs, pour leur part, verront leur pouvoir d'achat maintenu ou amélioré et contribueront à la relance de l'économie par la consommation des ménages. Au niveau global, le nombre d'emplois à temps partiel, qui concernent majoritairement les femmes, aura tendance à diminuer au profit d'emplois à temps plein ; le revenu moyen des travailleuses augmentera. On connaîtra ainsi une réduction des inégalités entre hommes et femmes. Du point de vue psychosocial, le bien-être grandira grâce à un meilleur équilibre entre vies professionnelle et privée. L'expérience démontre en effet que des hommes et des femmes

plus heureux sont plus efficaces, plus créatifs et plus rentables, ce que les employeurs apprécieront.

Bruxelles sur la bonne voie ?

Des résistances subsistent. Elles sont de nature idéologique, liées à la crainte du changement ou simplement dues à un manque de courage politique... Mais les mentalités évoluent et les pouvoirs publics bruxellois ont annoncé il y a un an leur volonté de mettre en œuvre la semaine des quatre jours dans la région qui compte environ 100 000 demandeurs d'emploi dont de nombreux jeunes sous-qualifiés. Des expériences-pilotes sont annoncées au sein de l'agence Bruxelles-Propreté et pour le personnel communal de Saint-Josse. Une étude de faisabilité est en cours et devrait bientôt remettre ses conclusions. Pour la CGSP-Bruxelles, le projet est excellent, mais doit réserver une vraie place à la concertation. Nous y défendrons le principe d'une réduction massive et collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauche obligatoire qui sont, de notre point de vue, les conditions du succès de cette réforme majeure et résolument progressiste.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles



Pour aller plus loin : *La semaine de 4 jours en 32 heures – Le partage ou la barbarie*, Éd. Cepag, nov. 2016 ;

www.cepag.be

1. *Temps de travail : évolutions historiques et enjeux de court et moyen termes* par Philippe Defeyt, Institut pour un développement durable (IDD) – janvier 2016.



L'unité

Pour se préparer à une action dure, il faut réaliser un rapport de force qui soit à la hauteur des enjeux. Dans le contexte politique et social actuel, cela ne peut aboutir que si nous sommes prêts à une action dure qui tienne le temps qu'il faudra pour obtenir de réelles avancées.

Comment y parvenir ?

Les actions locales, du fait de leur éparpillement géographique mais aussi dans le temps, ne peuvent suffire à elles seules.

Les actions répétées de 24 heures ne peuvent plus satisfaire certains travailleurs. Une telle stratégie risque même d'aboutir à une usure des Cheminots, laminant ainsi le rapport de force.

Par contre, intégrées dans une stratégie à moyen terme, elles peuvent être des tremplins pour parvenir à une action efficace.

Les Cheminots, après les grèves de 2016, exigent une suite mais, en même temps, s'interrogent pour savoir où ils vont.

Répondre à cette interrogation implique de dire clairement quelle stratégie de lutte nous voulons et de donner une orientation aux différentes grèves. Il est tout autant nécessaire de préciser des objectifs revendicatifs, car la multiplicité des revendications ne fait qu'obscurcir un peu plus les perspectives. Ne pas affirmer cette perspective parce qu'elle semble difficile à réaliser, réduit l'action quotidienne à une pratique sans objectif et donne l'image d'un syndicalisme sans dynamique.

Agir en faveur de l'unité. La grève de « mai-juin » a montré, sans aucun doute, l'efficacité du front commun syndical. Il faut un minimum de convergences entre les organisations reconnues afin d'annoncer publiquement notre volonté et nos choix. Nous devons expliquer notre stratégie afin de peser positivement sur la réalisation de l'unité.

Il faut aussi créer un contexte de soutien des autres travailleurs à notre lutte. Les travailleurs « usagers » doivent comprendre que l'action n'est pas dirigée contre eux, il faut qu'elle soit, au contraire, ressentie comme un élément de mobilisation sociale pouvant leur profiter.

L'analyse de la période et de ses enjeux, la nécessité d'une action dure et longue, la réalisation de l'unité des Cheminots obligent, si nous voulons réussir, de réaliser une information de masse pour faire connaître nos priorités revendicatives.

La réalisation de l'unité, le succès des actions, c'est l'affaire de tous les Cheminots.

M. ABDISSI
Président

SOUS COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Compte rendu de la réunion du 11 janvier 2017

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP formule une déclaration au cours de laquelle :

- nous réclamons des informations au sujet du suivi du transfert des pensions vers le SFP ;
- nous souhaitons des éclaircissements relatifs à la fusion des filiales TUC Rail et Ixilio à Infrabel ;
- nous exprimons nos inquiétudes quant à l'avenir de Post et Print Services. En effet, selon nos informations, il s'agirait de supprimer ce service et d'externaliser les activités ;
- nous rappelons notre demande de compensation financière suite à la perte des primes liée au mauvais fonctionnement d'ITRIS ;
- nous insistons sur la mise en place d'un groupe de travail relatif à l'emploi et aux processus de recrutement ;
- nous revenons sur la compensation en temps des retards de train ;
- nous déplorons l'absence, à plusieurs endroits du réseau, du déblaiement et du salage des quais lors des conditions hivernales rencontrées ces derniers jours. Cette situation est la conséquence du manque de personnel !
- nous désapprouvons la suppression de certaines prestations aux guichets ;
- nous demandons des précisions au sujet du paiement des allocations pour travaux pénibles pour les agents de B-TC ;
- nous nous inquiétons du suivi des demandes de congé des agents d'Infrabel qui n'ont pas de Kiosk à disposition ;
- nous revenons sur la discordance prévue dans le RGPS 541 entre le nombre de congés compensateurs prévus pour les agents en service régulier et non régulier (respectivement 53 et 52 par an) ;
- nous demandons de faire le point au sujet de la situation des bureaux de barémage.

Le Président répond :

- que le transfert du service des pensions s'est bien déroulé ; il confirme que tous les agents concernés ont été réutilisés au sein d'HR-Rail ;
- que la fusion TUC Rail/Ixilio vise à internaliser les processus IT. Nous en prenons bonne note. Toutefois, nous rappelons, que dans un contexte plus général, nous sommes fermement opposés à toutes nouvelles pertes d'emplois au sein d'Infrabel.
- que le Comité de Direction de la SNCB a décidé de la suppression des 5 Print Room (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège). Le représentant de la SNCB précise que cette décision concerne 9,9 ETP. Ils seront tous réutilisés au sein de B-Stations (dans la partie « Post »). Les agents en stage en tant qu'opérateur Logistics Services peuvent terminer leur stage normalement et seront régularisés dans leur grade. Il est confirmé que la partie « Post » (factage interne) n'est pas menacée.
- que la compensation de la perte des primes dans le cadre d'ITRIS était à l'examen à la SNCB ;
- que le Groupe de travail « Emploi » se réunira le 19 janvier 2017 ;
- que le Comité de Coordination a confirmé son refus de valoriser les retards de trains exceptionnels. Nous nous insurgeons contre décision et estimons l'attitude de la Direction méprisable envers les agents concernés.
- que le déblaiement des quais lors des conditions hivernales ne peut être assuré dans toutes les installations en raison d'un manque de personnel. Le représentant de la SNCB informera B-Stations dans le but de trouver des solutions ;

- que la problématique des services de garde sera abordée au sein d'un groupe de travail API (Allocations/ Primes/Indemnités) ;
- que le responsable SNCB n'est pas au courant de la suppression de certaines prestations aux guichets. Il se renseignera et nous recevrons des informations à ce propos à la prochaine réunion de la SCP. Nous insistons pour obtenir le plus rapidement possible des renseignements et demandons qu'une concertation sociale soit entamée ;
- qu'aucun problème n'est connu au sujet du paiement des allocations pour travaux pénibles. Il demande de transmettre les cas contentieux ;
- que la situation des Kiosk à Infrabel sera examinée ;
- que la centralisation des bureaux de barémage est réalisée. Seuls certains petits problèmes subsistent à Hasselt qui sont à l'examen par HR-Rail ;
- qu'HR-Rail examine la situation particulière du nombre de jours de repos. Une solution sera proposée prochainement (adaptation du RGPS 541 ?).

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du PV n° 1167

Nous formulons quelques remarques, notamment au sujet de :

- l'application de l'avis 46 HR/2016 (préavis des conducteurs de train) : la société attend l'avis juridique à ce propos ;
- l'attribution des Ca d'appréciation à YPTO ;
- l'actualisation de la circulaire 17 PS de 1996 (rémunération des formateurs) : cette actualisation est toujours à l'étude ;
- la création d'une filière pour les

- agents info trafic : un document est en discussion à la direction ;
- l'organisation d'un examen d'agent commercial pour statutariser les agents contractuels : il est confirmé que cet examen sera organisé rapidement ;
 - l'installation des assistants informatiques : les représentants de la SNCB et Infrabel expliquent que la situation se débloque et que l'installation des agents progresse. Par ailleurs la validité de l'examen sera prolongée.

Le document est ensuite approuvé.

2) Validation de l'expérience acquise avant le recrutement

En vue d'adapter les dispositions reprise dans l'avis 57 H-HR de 2009, HR-Rail propose une révision complète des conditions de validation de l'expérience utile acquise avant le recrutement tant dans les services publics que dans les entreprises privées ou dans une activité exercée pour compte propre. Ainsi la validation sera étendue à tous les « métiers en pénurie » et la durée maximum (12 ans dans l'avis de 2009) de la validation est supprimée.

L'objectif est de maintenir voire d'augmenter l'attractivité des Chemins de fer belges sur le marché de l'emploi et de cette façon d'attirer des candidats de qualité.

À cette fin, il convient de simplifier les principes énoncés dans l'avis 57 H-HR de 2009, d'étendre la possibilité d'une validation aux différents types de recrutement et de communiquer clairement et rapidement aux candidats potentiels, via les offres d'emploi publiées (job description) la possibilité d'une telle validation.

Nous intervenons afin de souligner que pour la CGSP, il est essentiel que ces dispositions ne doivent pas léser les droits des agents statutaires déjà en service.

De plus, nous nous interrogeons sur l'opportunité de supprimer la com-

mission de validation prévue par l'avis 57 HR/2009.

Après échanges de vues, le document est approuvé.

3) Congé pour raisons impérieuses

HR-Rail propose d'ajouter un Titre IV Congé sans rémunération – Chapitre I Congé pour raisons impérieuses aux fascicules RGPS 542, règlement des congés-régime applicable au personnel statutaire et règlement des congés et des jours fériés-régime applicable au personnel non statutaire.

Nous intervenons afin de dénoncer que le congé demandé sera refusé s'il n'est pas satisfait aux conditions d'octroi. Dans certains cas tels qu'un usage abusif du congé accordé, des sanctions disciplinaires pourraient être prises en application du RGPS fascicule 550.

Compte tenu des diverses remarques, le document sera adapté et proposé pour une prochaine réunion.

4) Actualisation de la réglementation concernant les congés de circonstance

Suite aux dernières adaptations au niveau légal des jours de congé de circonstances, et afin d'harmoniser les dispositions réglementaires aussi bien pour le personnel statutaire que non-statutaire, HR-Rail propose d'actualiser la réglementation concernant les jours de congé de circonstances sur base des dispositions légales.

Nous demandons à connaître les dispositions légales sur lesquelles reposent cette proposition.

De plus, nous rappelons que la législation constitue une base commune mais qu'elle n'empêche pas les entreprises de prévoir des mesures plus avantageuses.

Enfin, nous insistons sur l'accord intervenu au mois de juin 2016 par lequel la Direction s'est engagée à ne

plus diminuer le nombre de jours de liberté jusqu'au 1/01/2019.

Après de longs échanges, le document sera adapté et proposé pour une prochaine réunion.

5) Principes de non-discrimination et de neutralité au sein des Chemins de fer belges

En application des dispositions prises dans le protocole d'Accord social 2016-2018, HR-Rail présente les principes de non-discrimination et de neutralité au sein des Chemins de fer belges.

Dans ce texte il est stipulé que « *Les membres du personnel doivent s'abstenir, dans l'exercice de leurs fonctions d'une quelconque manifestation ostentatoire de toute forme d'expression philosophique, religieuse ou politique qui porterait atteinte au principe de neutralité.* ».

Nous craignons une interprétation restrictive de cette phrase.

Dès lors, nous prenons acte de ce document sans l'approuver.

6) Congés collectifs

Suite aux discussions relatives à la réglementation du congé collectif récemment modifiée, HR-Rail propose d'adapter les dispositions réglementaires du congé collectif, comme suit :

Dans les ateliers centraux, un minimum de 10 jours de congé annuel de vacances ou de jours de crédit est repris par année dans le planning de travail.

Dans les services administratifs centraux et régionaux, la période entre Noël et Nouvel An est d'office planifiée chaque année comme congé collectif. Chaque entreprise (HR-Rail, Infrabel, SNCB) peut déroger à ce principe pour le personnel utilisé chez elle, soit uniquement pour l'année calendrier concernée soit jusqu'à ce qu'une prochaine décision vienne

réactiver le congé collectif, et l'en informer avant le 1^{er} avril de l'année calendrier considérée.

Les modalités reprises aux paragraphes 21 à 23 ne concernent pas la période de congé collectif entre Noël et Nouvel An des services administratifs centraux et régionaux.

Moyennant l'accord de la Commission paritaire régionale compétente, il peut être décidé d'instaurer pour tous les sièges de travail et par année calendrier, un certain nombre de jours de congé annuel de vacances ou de jours de crédit dans le planning de travail (tableau de service). (Article 21)

Les modalités pratiques, y compris, par exemple, la fixation du nombre de jours, les dates des congés collectifs et des ponts, dépendent de la compétence de la Commission paritaire régionale.

Le bureau compétent de HR-Rail communique chaque année la liste des dates possibles pour les périodes de congés collectifs et des ponts aux présidents des Commissions paritaires régionales. (Article 22)

Les périodes des congés collectifs doivent être communiquées chaque année aux membres du personnel concernés avant le 1^{er} mars. (Article 23)

Nous demandons que le congé collectif entre Noël et Nouvel An pour les services administratifs centraux et régionaux soit soumis à l'approbation de la Commission paritaire régionale.

Nous prenons acte du document mais ne l'approuvons pas.

7) Convention cadre de mise à disposition de personnel statutaire de HR-Rail auprès de B-Parking

Suite à la restructuration des Chemins de fer belges, les conditions de mise à disposition des membres du personnel HR-Rail sont préalablement examinées en concertation paritaire.

En conséquence, un projet de convention cadre de mise à disposition des membres du personnel statutaire de HR-Rail auprès B-Parking est présenté par HR-Rail.

Nous intervenons pour connaître le nombre d'agents concernés et insistons pour que les conditions de travail et de rémunération ne soient pas inférieures aux dispositions statutaires de HR-Rail.

Après échanges de vues, nous refusons le document.

8) Document d'information - Processus de recrutement : formation des accompagnateurs de train

Un représentant de B-TR 3 présente un document d'information relatif à la procédure de recrutement des accompagnateurs de train.

Sur la base des chiffres 2016, sur 100 inscriptions il y a 4,4 recrutés. 100 présences aux séances info entraînent 7,2 réussites à l'issue de la formation.

Dès lors, l'objectif est d'améliorer le processus en adaptant certaines dispositions (normes des tests d'aptitude, adaptation du profil de compétences...).

Nous prenons connaissance de ce document d'information qui trouvera son prolongement au sein des instances requises.

9) HR-Rail : Inaptitude professionnelle aux fonctions normales

Nous réitérons toutes nos craintes quant à une application arbitraire et subjective de cette proposition qui, selon la CGSP, facilitera la mise en place des conditions de licenciement des agents statutaires.

Conformément à la décision de nos instances, nous refusons ce document.

10) HR-Rail : Postes à profil

Aujourd'hui les postes à profil sont des postes de rang 3.

Compte tenu de l'expertise spécifique exigée pour certains postes de rangs 4+, 4 et 5, les utilisateurs souhaitent étendre l'utilisation de postes à profil pour le comblement de postes spécifiques appartenant à ces rangs.

Nous intervenons pour souligner nos inquiétudes quant la pérennité de la filière interne et, nous insistons en particulier sur la nécessité d'alimenter celle-ci par les épreuves de sélection.

Après un long échange de vues, HR-Rail précise que les postes à profil seront statutaires.

De plus, HR-Rail confirme maintenir, au sujet des épreuves de sélection, une filière générique.

Une filière « poste à profil » viendra compléter les possibilités de promotion de grade pour les lauréats des épreuves de sélection.

Enfin, HR-Rail insiste pour souligner que ce projet ambitionne renforcer l'emploi statutaire.

Conformément à la décision de nos instances, nous refusons ce document.

Le document sera soumis à la prochaine CPN.

11) HR-Rail : Création des épreuves externes - Adaptation du classement des lauréats des différents types d'épreuves – Interdiction de participation aux épreuves

En plus des épreuves professionnelles, fermées et publiques existantes, HR-Rail propose de créer un nouveau type d'épreuve, à savoir les épreuves externes. Celles-ci seraient destinées uniquement aux candidats étrangers aux Chemins de fer belges. Les procédures et les programmes relatifs à ces épreuves seraient identiques à ceux pour les épreuves publiques existantes.

En outre, à cette occasion :

- certaines dispositions réglementaires seraient actualisées ;
- le classement des lauréats des diffé-

- rents types d'épreuves serait simplifié ;
- une interdiction de participation aux épreuves pendant un an serait prévue pour les candidats qui :
 - n'ont pas participé à l'épreuve à laquelle ils se sont inscrits sans avoir prévenu le bureau compétent pour le recrutement un jour à l'avance,

- n'ont pas satisfait à deux reprises à la première partie de l'épreuve lorsque celle-ci en comporte plusieurs. Dans ce cas, le candidat est exclu pendant un an de toutes les épreuves comportant une première partie identique,
- ont obtenu moins de 8/20 à la seconde partie d'une épreuve.

Après échanges de vues, nous refusons cette proposition.

Le dossier sera rediscuté au sein du groupe de travail « Emploi »

Prochaine réunion le 8 février 2017.

*Pierre Lejeune – Filip Peers
Secrétaires nationaux*

« One Man Car » (*DOO- Driver Only Operation*)

Le mercredi 7 décembre 2016, lors de la Sous-commission paritaire nationale, le Directeur BTR nous a présenté les **résultats des études de faisabilité et d'incidence** du projet « One Man Car » (train sans accompagnateur, dénommé DOO au niveau européen).

Il nous a tout d'abord rappelé le contexte, à savoir un plan drastique d'économies imposées à la SNCB, ainsi que le plan d'entreprise 2015 initié par Mme Galant suggérant ce projet et enfin l'obligation d'une augmentation de productivité de 4 %/an jusqu'en 2019.

Objectifs ?

De même il nous a expliqué que suite à la probable future application de la nouvelle directive européenne sur l'OSP (Obligation des services publics) il fallait absolument que la SNCB puisse être concurrentielle en termes de coût d'exploitation si elle veut pouvoir revendiquer exploiter certaines lignes dès l'instant où l'attribution de ces marchés se fera par appel d'offres (4^e paquet ferroviaire).

Obligations légales ?

Par rapport au projet en lui-même, il faut savoir que pour pouvoir l'appliquer, la SNCB doit le faire avaliser par le SSICF, qui devra vérifier si concernant la « sécurité », le principe du **GAME (Globalement Au Moins Equivalent)** tel qu'imposé par la directive européenne sur les « *Common Safety Method* » est respecté. À noter que bien que pris en exemple, les autres pays d'Europe de l'Ouest qui pratiquent déjà le DOO, n'ont pas été soumis à cette récente obligation (402/2013).

Études réalisées

Il y a aujourd'hui 3 groupes de travail (Opérationnel, Juridique, Commercial) qui se penchent sur tous les aspects du DOO, les 2 premiers étant les plus importants.

Du point de vue opérationnel et juridique l'aspect le plus sensible sera la procédure de départ (Contrôle de l'environnement du train à quai, fermeture des portes, transmission opérations terminées...).

Du point de vue commercial, l'absence de l'accompagnateur devrait amener à revoir sans doute le principe du tarif à bord, envisager l'installation de portiques, déléguer la prise en charge des PMR à d'autres agents, augmenter les brigades TICO et réorienter leurs missions.

Savoir aussi que ce projet laisse entrevoir une **augmentation de la charge de travail du conducteur de ± 6%**.

Faisabilité

Du point de vue de l'adaptation de l'infrastructure et du matériel roulant, le projet est tout aussi conséquent :

- installer des miroirs et/ou des caméras sur tous les quais où circuleront des trains « DOO »,
- adapter la hauteur des quais (environnement de la caisse),
- installer des écrans de vision des caméras soit en bout de quai, soit à bord des trains,
- intégrer sur tout le matériel roulant concerné par « DOO » l'interruption de la traction et le blocage des portes, ainsi que la neutralisation du freinage d'urgence via signal d'alarme (tunnel),
- modifier la radio cabine,
- ...

Où, comment et quand ?

Le projet DOO ne concernerait pas les trains IC.

Les trains DOO seraient assurés par des Autorails 41 et des Désiro.

Le projet serait déployé en 3 phases, à savoir d'abord les lignes diesel, ensuite les lignes du projet suburbain « **Angelic (Anvers, Gent, Liège, Charleroi)** » et enfin le RER.

La première phase pourrait débuter **au plus tôt en 2019**.

Financements

Ce projet nécessitera des investissements conséquents du côté de la SNCB mais également chez Infrabel. On parle dans un 1^{er} temps de ± 40 millions d'€ pour l'opérateur.

Incidences sur le personnel

PHASE	PAT	TICO TEAM	CTE	±
Lignes diesel	-126	+28	+6	-92
Angelic	-205	+43	+10	-152
RER	-307	+67	+15	-225
	-638	+138	+31	-469 ETP

Donc, en finalité (2024) ce seront 20 % des postes du cadre de l'accompagnement qui devraient disparaître.

Conclusions

De BTR : C'est un projet, nécessaire, **extrêmement ambitieux**, réalisable sur papier mais très complexe à instaurer et qui nécessitera d'une part le respect des engagements politiques du point de vue investissements, et d'autre part **la pleine collaboration du personnel et de ses représentants**.

De la CGSP-ACOD : C'est un projet **extrêmement coûteux** sans aucune garantie de retour sur investissements (quid de l'attribution des marchés lorsqu'ils seront proposés), **aux conséquences sociales dramatiques**, et **contre lequel nous continuerons à lutter** comme prévu par une résolution de notre congrès de 2016.

Pour rappel, **nous le combattons déjà à tous les niveaux**, politique et/ou syndical, national et/ou européen, en collaboration avec les associations des navetteurs et celles des PMR et ce **depuis 2013** et le début de la proposition du 4^e paquet ferroviaire par le Parlement européen.

La distribution aux voyageurs, d'une part des flyers « **votre sécurité et votre confort, notre priorité** » (en 2015 et 2016) et d'autre part de l'autocollant « **notre accompagnateur de train, ma sécurité** » ainsi que le port du badge « **non aux trains sans accompagnateur** » (en 2015) en sont les preuves.

Nous avons encore manifesté contre ce 4^e paquet ferroviaire le 5 décembre à Bruxelles, et de nouveau en action à Strasbourg face au Parlement européen le 13 décembre à l'occasion du vote en séance plénière « pour ou contre » ce paquet ferroviaire.

Mais cela ne sera pas suffisant, et à un moment donné nous aurons besoin de vous tous qui demain serez directement impactés de près ou de loin par ce projet « destructeur d'emploi ». **Mais aussi des voyageurs** finalement autant concernés si pas plus par ce concept, totalement antinomique avec le principe d'un service public « de qualité et en sécurité ».

Rester attentif et répondre positivement à toutes les sollicitations venant de notre part pour combattre ce concept sera la meilleure garantie de victoire.

Ensemble on est plus fort.

Christian Martin
Secrétaire national

Déclaration au Comité national des Œuvres sociales du 6 décembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les fonctionnaires,
Chers collègues,

Nous devons tout d'abord féliciter toute l'équipe qui a contribué à la réalisation du renouvellement de notre assurance hospitalisation et obtenu le résultat que nous connaissons tous aujourd'hui en passant de la compagnie d'assurances d'Ethias à celle d'Axa.

Le 25 novembre 2015, nous vous avons présenté, Monsieur le Président, des propositions de majoration d'intervention. Bon nombre de ces propositions ont été réalisées. Il suffit d'examiner l'ordre du jour de cette réunion pour nous réjouir des résultats obtenus.

Nous proposons pour les mois futurs, les améliorations suivantes :

- Augmentation du don à la rentrée scolaire pour les 18 ans et plus.
- Campagne de prévention pour lutter contre le tabagisme. (Cette campagne pourrait s'élargir à l'alcoolisme et les stupéfiants)

- Concernant les prothèses acoustiques, nous avons demandé un forfait selon le type d'appareil. Seul un forfait pour les piles nous a été présenté. Nous souhaiterions la gratuité de celles-ci.
- Extension de la convalescence des maladies chroniques et négociation auprès d'AXA pour la gratuité de la chambre particulière pour femme enceinte.
- Intervention pour la reconstruction mammaire ainsi que pour la perruque après une chimiothérapie.

Dans la mesure où la caisse de notre mutuelle se porte à merveille, il serait bon de penser aussi à la gratuité de toute vaccination, au suivi psychologique pour tous sans distinction d'âge, et à l'aide pour combattre les allergies et enfin à l'amélioration du système de location de petit matériel médical et incontinence.

Rappelez- vous Monsieur le Président, nous avons demandé la tenue de deux réunions par an.

Vous l'aurez compris Monsieur le Président, le dialogue social fonctionne dans notre instance et nous souhaitons qu'à l'avenir, nous puissions toujours travailler dans la même ambiance.

Merci de votre attention.

*Thierry et Claudy
Secrétaires nationaux*

Voici les éléments que la CGSP a obtenus ou améliorés

- Soins par pédicure : simplification de la procédure et des conditions d'intervention.
- Téléassistance : augmentation de l'intervention.
- Lunette et lentilles : augmentation du montant de l'intervention.
- Prothèse acoustique.
- Vaccins.
- Gratuité de certains vaccins : extension de la mesure.
- Soutien par un psychologue.
- Mutas : suppression du plafond appliqué lors d'une consultation d'un médecin privé ou lors de soins ambulatoires en polyclinique dans un pays de l'EEE ou en Suisse.
- Traitement orthodontie : réorganisation des interventions.
- Prothèses dentaires : réorganisation des interventions.
- Renouvellement de l'assurance collective hospitalisation.
- Don à la naissance.
- Camps de mouvement de jeunesse.
- Aides familiales et ménagères.
- Gardes à domicile.
- Don en cas de catastrophe naturelle ou incendie.
- Allocation d'hiver.
- Cadeau de fin d'année aux personnes placées.
- Don à l'occasion de la rentrée scolaire.
- Classes de dépaysement.
- Cadeau de Saint-Nicolas.

*Thierry Moers et
Claudy Deschaepmeester
Secrétaires nationaux*

Manifestation de la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) Protestation contre le 4^e paquet ferroviaire européen

Le 13 décembre dernier, plusieurs centaines de représentants de divers syndicats de transports se sont réunis à Strasbourg devant le Parlement européen. Parmi eux se trouvait une forte délégation de la CGSP Cheminots.

Venus des quatre coins de l'Europe afin de manifester contre le « Règlement relatif au transport des voyageurs » qui doit être appliqué dans le cadre des « Obligations de service public » (OSP).

Ce règlement fait partie du pilier politique du 4^e paquet ferroviaire qui a pour objectif de libéraliser complètement le trafic voyageur européen.

Le règlement découlant des OSP tend à mettre l'octroi des concessions en concurrence et à éviter une attribution directe des marchés. Ce qui aurait pour conséquence un octroi des concessions aux prestataires meilleur marché et ceci ne pourrait se faire que sur le dos des travailleurs et au détriment de leurs conditions de travail.

« *Une véritable invitation au dumping social* » a scandé Guy Grevelin, le président de la section ferroviaire de l'ETF. « *Et nous ne l'accepterons pas* » a-t-il ajouté !

Pour ces raisons nous avons demandé aux députés européens de rejeter le règlement.

La représentante du syndicat allemand des Cheminots (EVG) a déclaré que chaque député qui acceptera ce règlement sera responsable de la destruction du rail européen et du service public.

ETF pour sa part a déclaré que tous ensemble nous devons dire **non à la libéralisation, non à la concurrence et oui au développement et à l'extension des transports publics !**

Malheureusement le lendemain lors du vote en séance plénière, ce règlement n'a été rejeté que par 330 députés, contre 354 qui ont voté pour.

Et c'est donc par une toute petite majorité que ce règlement a été accepté.

Quoi qu'il en soit tout n'est pas perdu, mais nous devons dans les prochaines semaines de nouveau nous montrer très revendicatifs lors de la transposition de cette directive en loi belge.

Étienne Libert
Secrétaire général

Christian Martin
Secrétaire national



SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • « L'histoire est à nous et ce sont les Peuples qui la font »
- 4 / Dossier • La Sécurité sociale : un trésor de solidarité à défendre
- 6 / Sécurité sociale • J.-F. Tamellini : « La Sécu n'est pas une variable d'ajustement budgétaire »
- 7 / Austérité • Cinquante milliards d'austérité en cinq ans, pour quels résultats ?
- 8 / IRB • La semaine de 4 jours à Bruxelles : un véritable projet de société

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • L'unité
- 10 / Sous-commission paritaire nationale – Compte rendu de la réunion du 11 janvier 2017
- 13 / « On Man Car » (DOO-Driver Only Operation)
- 14 / Déclaration au Comité national des Œuvres sociale du 6 décembre 2016
- 15 / Manifestation de la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF)

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11